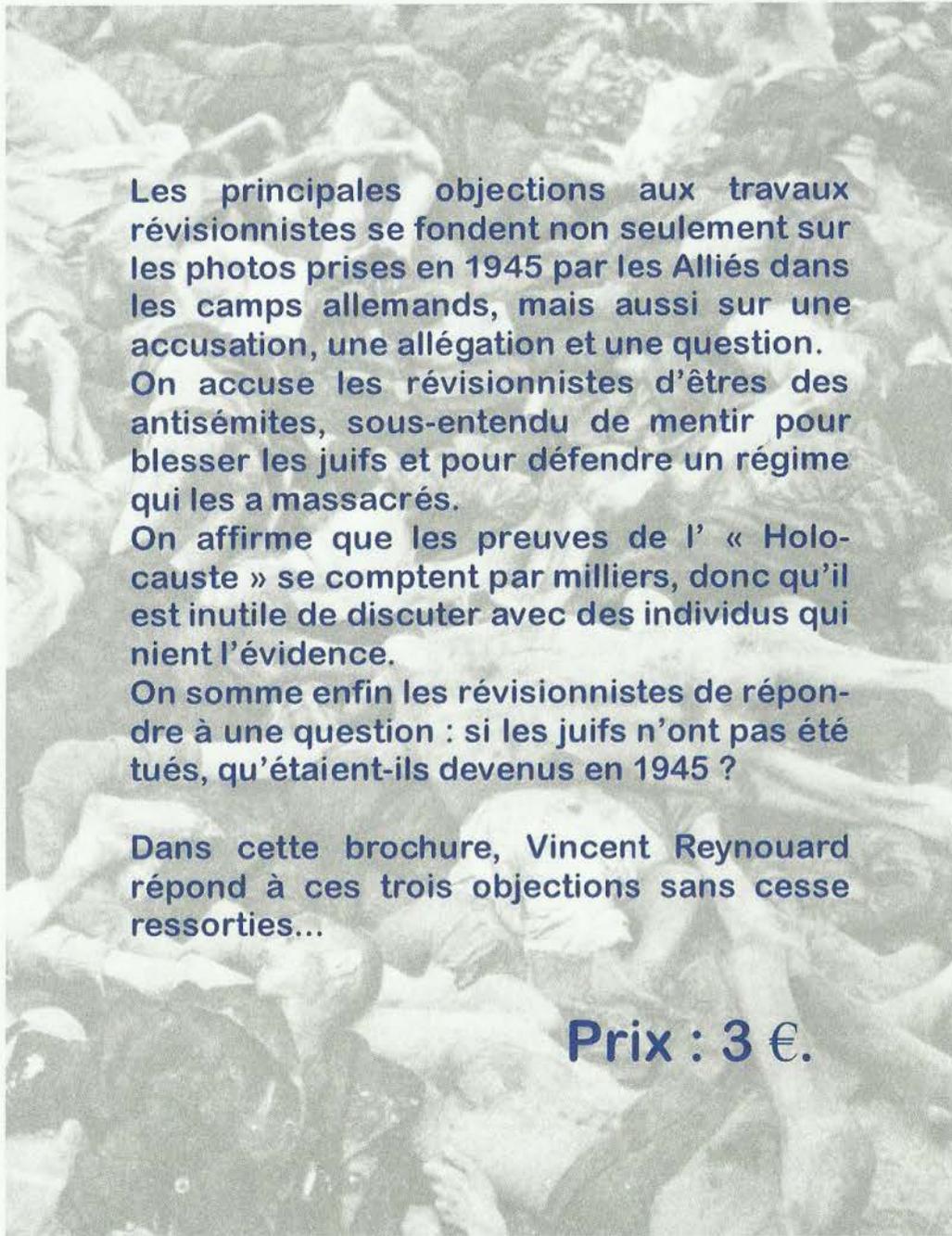


**Le négationnisme
est un antisémitisme
déguisé !**

**Les preuves de la Shoah se
comptent par milliers..**

**Si les Juifs n'ont
pas été exterminés,
où étaient-ils passés
en 1945 ?**

**Reponses
aux principales
objections**



Les principales objections aux travaux révisionnistes se fondent non seulement sur les photos prises en 1945 par les Alliés dans les camps allemands, mais aussi sur une accusation, une allégation et une question.

On accuse les révisionnistes d'être des antisémites, sous-entendu de mentir pour blesser les juifs et pour défendre un régime qui les a massacrés.

On affirme que les preuves de l' « Holocauste » se comptent par milliers, donc qu'il est inutile de discuter avec des individus qui nient l'évidence.

On somme enfin les révisionnistes de répondre à une question : si les juifs n'ont pas été tués, qu'étaient-ils devenus en 1945 ?

Dans cette brochure, Vincent Reynouard répond à ces trois objections sans cesse ressorties...

Prix : 3 €.

Nos lecteurs trouveront ci-après l'extrait d'une réponse faite par Vincent Reynouard à Frédéric Loore, un journaliste de *Paris-Match* Belgique qui lui a consacré un article (voy. *Paris-Match* Belgique, n°388, 12 février 2009, pp. 18-23). Le texte a été revu et augmenté.

◆ A CEUX QUI INVOQUENT L'ANTISÉMITISME

[...] vous m'accusez de diffuser des « horreurs antisémites ». Voyons, Monsieur Loore ! Le racisme et l'antisémitisme *en tant que tels* sont punis par la loi. Si ce que l'on vous a soufflé est vrai, comment se fait-il qu'en vingt ans (j'écris depuis 1989), je n'ai jamais été condamné une seule fois pour racisme ou pour antisémitisme (loi Pleven en France, loi Moureaux en Belgique) ? Comment se fait-il qu'en vingt ans, le « chef de file fanatisé » (c'est ainsi que vous me qualifiez) n'ait jamais commis un dérapage digne d'être condamné par les tribunaux ?

Mais j'entends déjà votre réponse :

— Vous êtes malin, Reynouard. Vous ne dites pas : « Mort aux juifs », mais : « Les juifs ne sont pas morts ». Toutefois, cela revient au même. Le « négationnisme » est le masque que prend aujourd'hui par l'antisémitisme le plus haineux.

Si c'est le cas, alors arrachez-le ce masque !

— En niant la Shoah, vous accusez les juifs de mensonge, vous faites souffrir les survivants et les familles de disparus, vous délégitimez Israël et vous cherchez à réhabiliter le national-socialisme avec son antisémitisme forcené. Voilà, le masque est arraché !

Très bien, Monsieur Loore. Mais prenez la peine de réfléchir quinze secondes. Oui, oubliez quelques instants vos certitudes et imaginez que l'« Holocauste » est effectivement un mythe. Alors ? Alors vous en conclurez :

- que les prétendus « témoins » du type Phillip Müller, Szlama Dragon, Shlomo Venezia... sont véritablement des menteurs ;

- que ceux qui les soutiennent cautionnent le mensonge ;

- que plus personne n'est fondé à lancer : « Je souffre parce que mes proches ont été méthodiquement exterminés » ;

- que le principal argument moderne avancé pour justifier l'existence d'Israël tombe ;

- que le national-socialisme est lavé de la plus terrible accusation portée contre lui.

Oui, Monsieur Loore, si l'« Holocauste » est un mythe, alors ces conclusions — logiques — s'imposent à vous comme à moi, national-socialiste ou pas.

◆ LES VÉRITABLES ENJEUX DU RÉVISIONNISME

Commencez-vous à comprendre pourquoi tout débat sur la réalité de la Shoah est repoussé depuis trente ans ? Lorsque, à la télévision, l'antifasciste militant Manuel Abramowicz qualifie le révisionnisme d'« *idéologie politique qui vise à réhabiliter le national-socialisme, le nazisme en Europe* » et ajoute : « *Ça c'est clair, tous ses*

militants sont des militants néo-nazis [...] et antisémites, mais aussi contre la démocratie, contre le système démocratique, contre les immigrés, etc. », il se trompe certes sur la nature réelle du révisionnisme et il généralise sans doute abusivement, mais il n'a pas entièrement tort et — surtout — il reconnaît les retombées très lointaines du « problème des chambres à gaz ».

◆ PITOYABLE DÉROBADE

M. Abramowicz le sait : si l'« Holocauste » est un mythe, alors Israël n'a plus aucune légitimité ; alors une discussion calme sur la pertinence des idéaux fascistes face aux idéaux démocrates peut être engagée. Parce que cela lui paraît intolérable, impensable même, il tente d'empêcher toute confrontation en arguant que « *le négationnisme, soit disant sous un vocable scientifique, n'a rien de scientifique* » et que les révisionnistes seraient des gens très méchants. Pitoyable dérobade ! Que diriez-vous, Monsieur Loore, si une personne accusée d'avoir volé une bouteille et sommée d'ouvrir son sac répondait : « Je n'ouvrirai pas mon sac car l'accusation n'a aucun fondement sérieux. Elle émane de gens très méchants qui ne m'aiment pas, qui veulent me faire du mal, ternir ma réputation et me jeter en prison... » Assurément, vous lui diriez : « Trêve de gémissements. Soumettez-vous à l'épreuve : ouvrez votre sac et on verra bien qui a raison... » Il en est de même avec les prétendues chambres à gaz homicides allemandes. Les révisionnistes affirment que l'« Holocauste » est un mythe et lancent un défi : « Montrez-nous ou dessinez-nous une chambre à gaz homicide allemande ». Eh bien ! de la même façon que la voleur présumé doit ouvrir son sac pour se sou-

mettre à l'épreuve, les exterminationnistes accusés d'erreur (voire de mensonge) doivent se soumettre à l'épreuve en relevant le défi. Ils doivent nous montrer ou nous dessiner cette chambre à gaz puis nous expliquer comment, dans un tel local, on pouvait asphyxier plusieurs centaines de personnes à la fois. Refuser au motif que l'adversaire serait animé de mauvaises intentions reste une pitoyable dérobade utilisée par le menteur démasqué. J'irai même plus loin : s'il se révèle qu'une thèse est « dangereuse » à cause de ses prolongements sociaux, alors sa réfutation par un débat loyal avec l'adversaire s'impose. Car ce sera l'unique façon de clore définitivement la discussion, de crever l'abcès et, ainsi, d'éviter la « contagion ».

◆ NE PAS PRENDRE POUR BASE CERTAINE CE QUI EST EN DISCUSSION

Il me souvient d'avoir entendu à la télévision un jeune activiste juif lyonnais déclarer (en substance) : « Débattre avec les négationnistes serait reconnaître l'existence de deux écoles historiques aussi respectable l'une que l'autre. Or, les négationnistes ne sont pas des historiens, ce sont des antisémites, donc il n'y a pas à débattre avec eux ». Exemple type de faux argument qui prend pour principe et base certaine ce qui est justement en discussion. C'est au terme d'un débat loyal qu'on pourra dire si les deux écoles qui s'affrontent sont aussi respectables l'une que l'autre et, dans le cas contraire, quelle est celle qui ne doit pas être considérée comme sérieuse. Ce n'est pas avant qu'on peut le dire et, surtout, ce n'est pas l'une des parties en cause qui peut le dire.

Voilà pourquoi je vous demande de ne pas être dupe des Abramowicz et compagnie quand ils esquivent le sujet principal en discourant sur les intentions (réelles ou non) des « négationnistes ». La question première ne porte pas sur ce que sont les révisionnistes (pour ma part, je dévoile publiquement mes objectifs) ; la question première est de savoir s'ils disent vrai, c'est-à-dire si leurs assertions sont conformes à la réalité historique. Après, on verra...

◆ DES PREUVES PAR MILLIERS ? FAUX !

Sans doute me répondrez-vous que l'existence des chambres à gaz homicides est mille fois démontrée, donc qu'il n'y a pas à répondre aux négateurs de l'évidence. Laissez-moi vous détromper.

■ 1982 : les exterminationnistes à la recherche d'une preuve

Je rappelle qu'en avril 1982, à Paris, les exterminationnistes fondèrent l'Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialisme (ASSAG). Cette association avait pour principal objet de :

rechercher et contrôler les éléments apportant la preuve de l'utilisation des gaz toxiques par les responsables du régime national-socialiste en Europe pour tuer les personnes de différentes nationalités*.

* Voy. les statuts de l'ASSAG, publiés dans la *RHR*, n° 3, novembre 1990, pp. 169 et ss.

C'était admettre qu'à cette date (avril 1982), les tenants de la thèse officielle ne pouvaient établir par des éléments solides et contrôlés l'existence des chambres à gaz homicides.

■ 1984 : un livre « définitif »

En 1984, l'ASSAG contribua à la publication, en langue française, d'un ouvrage collectif paru l'année précédente outre-Rhin et intitulé : *Nationalsozialistische Massentötungen durch Giftgas*. En France, le titre choisi fut : *Les Chambres à gaz. Secret d'État* (éd. de Minuit). L'ennui est que l'année suivante, l'association existait toujours. Or, l'art. 2 de ses statuts déclarait : « La durée de l'Association est limitée à la réalisation de son objet », c'est-à-dire « la recherche, le contrôle et la publication de tous les éléments concernant les assassinats de masse par gaz sous le régime national-socialiste ». Preuve que l'ouvrage publié à grand renfort de publicité n'était nullement définitif.



■ 1989 : un livre vraiment « définitif »

Cinq ans plus tard, de nouveaux cris de victoires furent lancés. Jean-Claude Pressac venait de publier, aux USA, un ouvrage technique sur les (prétendues) chambres à gaz homicides d'Auschwitz : *Auschwitz : Technique and operation of the gas chambers*. Sans surprise, l'ASSAG s'intéressa à la diffusion de ce pavé*. Mais de

* Voy. *Les chemins de la Mémoire*, n° 21, juillet 1992, p. 11.

façon révélatrice, cette diffusion fut très restreinte — l'ouvrage est quasiment impossible à trouver, même dans les bibliothèques municipales ou universitaires — et l'association ne cessa pas d'exister pour autant.

■ 1993 : un livre totalement « définitif »

En 1993, J.-C. Pressac publia, aux CNRS, son fameux ouvrage intitulé : *Les crématoires d'Auschwitz. La Machinerie de meurtre de masse*. Cette fois, la presse dans son ensemble participa au concert laudateur. Une formidable campagne de promotion fut organisée. Dans ce livre, nous disait-on, était publiée « l'une des preuves irréfutables de l'existence de chambres à gaz homicides à Birkenau »*. Cette « preuve » était une réponse à une commande de détecteurs de gaz (voyez page suivante). Enfin ! Les révisionnistes allaient être réduits au silence.

Quand on connaît l'utilisation que firent les Allemands du Zyklon B pour, pendant la guerre, désinfecter des vêtements, des trains et des locaux divers (dont des morgues), les hurras lus dans la presse prêtaient à sourire. Car entre 1941 et 1945, des milliers de commandes similaires avaient été passées, qui ne prouvaient pas l'existence d'un quelconque massacre de masse. Dès lors, en quoi le document publié par J.-C. Pressac prouvait-il, à lui seul, l'existence d'une chambre à gaz homicide à Birkenau ? Les explications de l'auteur étaient si peu convaincantes que l'ASSAG ne cessa pas d'exister.

* Voy. *L'Express*, 23 septembre 1993, p. 87

1993 : *L'Express* prétend que J.-C. Pressac a trouvé la preuve irréfutable de l'existence des chambres à gaz à Birkenau.

LA LETTRE D'ERFURT

Ce document, retrouvé dans les archives du KGB, constitue l'une des preuves irréfutables de l'existence de chambres à gaz homicides à Birkenau. Il s'agit d'une lettre de la firme Topf qui atteste l'emploi d'acide cyanhydrique dans la « morgue 1 » du crématoire II :

**« Erfurt, le 2.3.43
Objet : [crématoire II]
Détecteurs de gaz**

Nous accusons réception de votre télégramme disant : « Envoi immédiat de 10 détecteurs de gaz comme convenu. Devis à fournir plus tard ».

A cet effet, nous vous communiquons que, depuis déjà deux

semaines, nous avons demandé auprès de 5 firmes différentes l'appareil que vous désirez indiquant les restes d'acide cyanhydrique [« Anzeigergeräte für Blausäure-Reste »]. De trois firmes, nous avons reçu des réponses négatives et attendons encore les réponses des deux autres.

Quand nous recevrons une information à ce sujet, nous vous le ferons savoir immédiatement afin de pouvoir vous mettre en relation avec la firme fabriquant cet appareil.

**Heil Hitler !
J.A. Töpf & Söhne.
Par procuration, Sander.
Par délégation, Prüfer. »**

■ 1995 : une première « preuve technique »

Deux ans plus tard, la presse annonça la découverte, en Autriche, de « la première "preuve technique" des chambres à gaz »*. Paradoxalement, c'était confirmer que les documents publiés par J.-C. Pressac depuis sept ans ne venaient nullement démontrer la réalité d'un massacre de masse par gaz. Quant à cette « première preuve », il s'agissait d'un... ventilateur qui aurait servi dans une chambre à gaz au camp de Mauthausen. Sachant que les chambres à gaz de désinfection, système Degesch, étaient dotées de tels engins, les cris de victoires poussés par les historiens apparaissaient bien prématurés. D'autant plus que l'histoire de la « chambre à gaz homicide » de Mauthausen est assez ridicule. La salle présentée aujourd'hui comme telle est, de façon évidente, une vulgaire salle de douche qui, comme au Struthof, avait été bâtie dans le bâtiment du crématoire afin de récupérer la chaleur. Tout y est : les tuyaux, les pommes de douche et les drains pour l'évacuation de l'eau. Si l'on veut croire qu'il s'agissait d'une chambre

Avril 1995 : *Var-Matin* annonce la découverte de la première « preuve technique » de l'existence des chambres à gaz homicides allemandes.

Découverte de la première « preuve technique » des chambres à gaz

► Un ventilateur, utilisé par les nazis pour aspirer le gaz contenu dans la chambre à gaz de l'ancien camp de concentration autrichien de Mauthausen après la mort des victimes, a été découvert par des historiens autrichiens, qui affirment qu'il s'agit du « premier élément technique » témoignant de l'existence des chambres à gaz.

« Cette découverte est capitale », a précisé Florian Freund, l'un des historiens à l'origine de la découverte. C'est l'élément supplémentaire démontant les théories révisionnistes.

à gaz, il faut, comme Pierre-Serge Choumoff, recourir à l'imagination, inventer des « preuves matérielles » et changer le sens des documents. Dans les mois qui suivirent, d'ailleurs, le ventilateur tomba aux oubliettes et l'ASSAG poursuivit ses activités.

■ 2004 : la preuve photographique

Après plusieurs années de silence — je passe sur les déclarations du « médecin d'Auschwitz sans remord » et sur les photos personnelles d'un gardien d'Auschwitz — un nouveau concert de chants victorieux s'éleva. C'était en janvier 2004. On venait de découvrir une photo aérienne de Birkenau prise le 23 août 1944 par les alliés et qui montrait... un panache de fumée blanche derrière les crématoires 4 et 5. En France, le quotidien *France Soir* titra : « Auschwitz, la preuve » (voy. ci-contre).

L'ennui est que si ce panache de fumée avait été la preuve d'un massacre de masse (il trahissait, disait-on, la crémation à ciel ouvert de gazés), le cliché aurait dû montrer une intense activité : des véhicules, des gardiens, des groupes de victimes s'avancant, des tas d'habits, des cheminées crachant de la fumée, des tas de coke pour alimenter les fours, des fosses, etc. Or, dans tout le reste du camp (y compris autour des crématoires) régnait un calme parfait. C'était totalement inexplicable et cela donnait finalement raison aux révisionnistes selon lesquels aucun meurtre massif n'aurait eu lieu à Birkenau, que ce soit avant ou pendant l'été 1944.

Voilà pourquoi après avoir été montré partout, le cliché fut prudemment remis dans le rayon des simples indices...

* Voy., par exemple, *Var-Matin*, 29 avril 1995, p. 15.

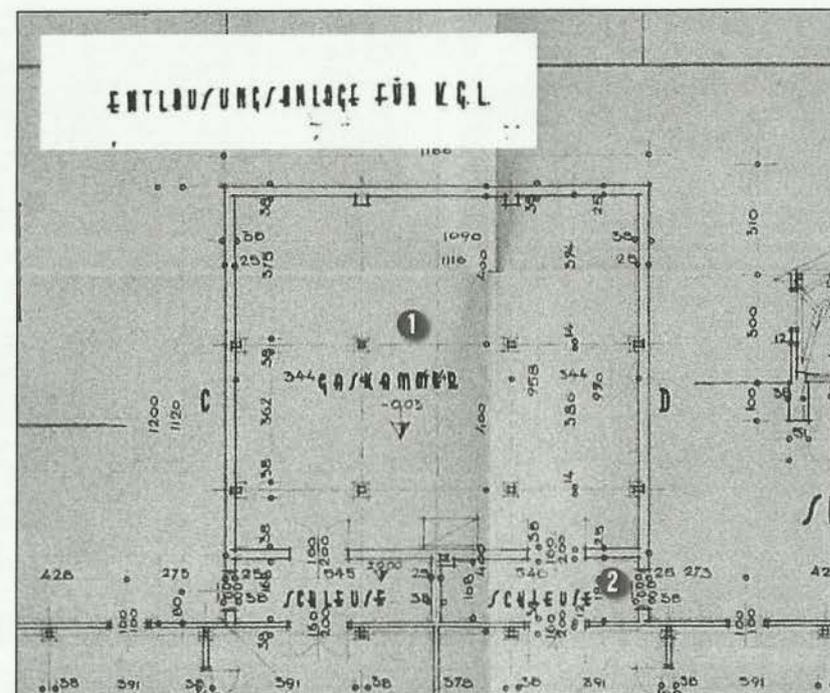


Janvier 2004 : pour la n-ième fois, la presse annonce qu'on a enfin trouvé la preuve de la réalité de l' « Holocauste »...

■ 2008 : les plan originaux d'Auschwitz

Vint enfin septembre 2008. *Bild* publia des plans originaux d'Auschwitz récemment découverts et dont l'un — daté du 8 novembre 1941 — portait en toutes lettres la mention : « Gaskammer ». Nouveaux hourras, nouvelles embrassades et nouvelles congratulations. Cette fois, on l'avait la preuve irréfutable et définitive ! Vraiment ? En vérité, ces plans n'avaient rien de nouveau. Celui de 8 novembre 1941, notamment avait été publié en... 1989 par Jean-Claude Pressac*. Il était donc connu du public

* Voy. *Auschwitz : technique and operation of the gas chambers* (Beate Klarsfeld Foundation, New York, 1989, p. 55



2008 : la presse servile prétend qu'un plan inconnu d'Auschwitz vient d'être découvert qui apporterait la preuve de l'existence des chambres à gaz (homicides) à Birkenau. En vérité, une copie de ce plan avait été publié près de vingt ans plus tôt par J.-C. Pressac. Son titre — « *Entlausungsanlage für K.G.L.* » (installation d'épouillage pour le K.G.L.) — suffisait en outre pour conclure que la « chambre à gaz » dessinée et mentionnée comme telle avait été construite à des fins non-homicides ; elle devait au contraire servir à préserver l'hygiène (donc la vie) des détenus.

depuis près de vingt ans ! Son titre — « *Entlausungsanlage für K.G.L.* » (installation d'épouillage pour le KGL) — suffisait en outre pour conclure que la « chambre à gaz » dessinée et mentionnée comme telle avait été construite à des fins non-homicides ; elle devait au contraire servir à préserver l'hygiène (donc la vie) des détenus. Jamais, d'ailleurs, J.-C. Pressac n'a prétendu que ce bâtiment — situé loin des crématoires 2 et 3 et très loin des crématoires 4 et 5 — aurait été utilisé, ne serait-ce qu'une fois, pour y asphyxier des êtres humains (voy. *ATO*, p. 53 et 54). Bref, cette n-ième « preuve » n'avait pas plus de valeur que les autres. Aux dernières nouvelles, d'ailleurs, l'ASSAG existe toujours.

■ Conclusion : pas de preuve

Oui, Monsieur Loore, bien que, trompé par une presse servile, le public soit convaincu du contraire, plus de soixante ans après les faits et malgré les recherches les plus érudites, les historiens n'ont trouvé aucune preuve technique de l'existence des « chambres à homicides » allemandes.

■ Pas de preuve de ce qui n'existe pas

Peut-être me répondrez-vous qu'absence de preuve n'est pas preuve d'absence. Pour certaines questions, c'est vrai. Mais pas pour les (prétendues) chambres à gaz homicides allemandes. On me reproche parfois de ne pas être un historien. Je n'ai certes aucun diplôme en Histoire. Mais j'ai un diplôme d'ingénieur chimiste et, en tant qu'ingénieur, je puis vous dire que des gazages homicides tels qu'ils sont décrits dans la littérature concentrationnaire sont une impossibilité physique la plus ab-

solue. A cause de l'enchevêtrement des corps, les assassins se seraient notamment heurtés à des problèmes insurmontables de ventilation de la pièce.

◆ LES ALLEMANDS AURAIENT PU TUER BIEN PLUS FACILEMENT

J'ajoute que dès la première guerre mondiale, l'utilisation des gaz de combat fit germer l'idée d'abris entièrement étanche destinés à la protection de groupes entiers. Des expériences furent menées afin de savoir combien de temps il était possible de rester terré dans un milieu confiné, avec un taux d'oxygène qui diminue et un taux de dioxyde de carbone qui augmente*. Elles ont permis de mettre au point la formule suivante, simple à retenir : le temps limite (en heures) durant lequel on peut séjourner (*au repos*) dans un local dépourvu de moyens d'aération est donné en divisant le volume de la pièce (en m³) par le nombre d'occupants et de multiplier le résultat par le coefficient 1,5. C'est cette formule qui était donnée au grand public (voir ci-contre)**.

Si l'on en croit la thèse officielle, à Birkenau, 1 000 personnes auraient été entassées dans la « chambres à gaz » du crématoire 2 (ou 3), c'est-à-dire dans 510 m³ environ***. On arrive à un temps limite égal à $510/1000 \cdot 1,5 = 0,76$ h, soit 45 minutes environ. Sachant que, toujours d'après la thèse officielle, au bout

* Dans la pratique, le dioxyde de carbone devient nocif à un taux supérieur à 8 % environ. Quant à l'oxygène, son manque devient nocif en dessous de 13 %.

** Voy. Paul Bruère et Georges Vouloir, *Face au péril aérochimique*, (éd. Médicis, 1936), p. 65.

*** Mesures de la « chambre à gaz » : 30 m de long, 7 m de large et 2,4 m de haut.

Durée de séjour possible en milieu clos hermétiquement. — Pour calculer le temps limité (en heures), durant lequel on peut séjourner au repos, dans un local clos, c'est-à-dire dépourvu de tous moyens d'aération, l'un de nous a indiqué qu'il suffit de calculer de volume de la pièce (évalué en mètres cubes), de le diviser par le nombre des occupants, puis de multiplier ce résultat par le coefficient 1,5.

Exemple: une pièce close de 5 mètres de longueur, de 4 mètres de largeur et de 3 mètres de hauteur, a un volume de $5^m \times 4^m \times 3^m$ égale 60 mètres cubes.

Le séjour-limite (en heures) pour 15 personnes au repos sera de 60 m³ divisés par 15, multipliés par 1,5, soit 6 heures.

Pratiquement, on ne doit admettre dans un local clos plus de une personne par mètre carré.

Fragment de la page 65 du livre : *Face au péril aéro-chimique* (1936). En s'appuyant sur cette formule, on déduit qu'à Birkenau, il aurait suffi de 45 minutes environ pour asphyxier sans aucune difficulté et sans aucun danger 1 000 personnes entassées dans les morgues fermées hermétiquement.

d'un certain temps, les victimes s'inquiétaient, pleuraient, priaient à voix haute ou criaient, la consommation d'oxygène aurait dû s'accroître sensiblement*, réduisant ainsi le temps limite calculé.

On en déduit qu'en moins de trois-quarts d'heures (peut-être une demi-heure seulement), il aurait été possible d'asphyxier 1 000 personnes dans le sous-sol des crématoires 2 et 3 du camp de Birkenau, cela sans aucun danger. Dès lors, pourquoi les Allemands se seraient-ils compliqués la vie avec un gaz de combat très dangereux ? C'est totalement absurde...

* « les échanges respiratoires [peuvent] être activés par une cause quelconque (crise de larme, de colère, agitation, anxiété) » (voy. MM. Tanon et Cot, *La protection contre les gaz de combat* [éd. Vigot Frères, Paris, 1939], p. 28).

◆ UN GAZAGE, ÇA LAISSE DES TRACES

Je rappelle enfin que, contrairement à une opinion fort répandue, un gazage à l'aide d'acide cyanhydrique laisse des traces. Pourquoi ? Parce que cet acide vaporisé entre nécessairement en contact avec le fer présent sous forme d'oxydes dans les matériaux de construction des murs, entraînant la formation de précipités bleus (ferro et ferricyanures) très stables donc parfaitement détectables même des années après. Or, les mesures effectuées d'abord par Fred Leuchter (1988), puis par Germar Rudolf (1992) n'ont pas permis de retrouver des traces significatives de composés cyanurés. S'ils ont triché ou s'ils se sont trompés, les exterminationnistes devaient le démontrer en organisant une contre-expertise. Ils ont mené cette contre-expertise, mais ne l'ont jamais publiée ; ce sont au contraire les révisionnistes qui l'ont publiée*. Je vous laisse devenir pourquoi...

Une ventilation impossible, un mode opératoire très compliqué et très dangereux alors qu'un autre, très simple et sans danger, aurait pu être utilisé, une absence de traces chimiques là où il aurait dû y en avoir à profusion, tout démontre la fausseté de la thèse officielle des gazages homicides, donc de l'« Holocauste ». Voilà pourquoi l'absence de preuves documentaires et matérielles soixante ans plus tard ne me surprend pas. On ne peut pas prouver l'existence d'une chose qui, pour de simples raisons physico-chimiques, *n'a pas pu exister*.

* Voy. la *Revue d'Histoire Révisionniste*, n° 5, novembre 1991, pp. 143-150.

◆ LE PRÉTENDU ARGUMENT MASSUE

Peut-être me direz-vous : « S'il n'y a pas eu d'Holocauste, qu'étaient donc devenus les six millions de juifs qui manquaient en 1945 ? Avaient-ils été emmenés par des petits hommes verts ? »

■ *Un discours manipulateur*

Ceux qui adoptent cette dialectique recourent simultanément à deux techniques assez connues de manipulation du discours destinées à donner l'impression d'un raisonnement implacable et tout à fait logique alors qu'il est en réalité tout à fait faux. Ils nous disent : soit les juifs ont été tués, soit ils ont été enlevés par des extraterrestres. C'est tout d'abord la technique du « sophisme informel » aussi appelée « faux dilemme » : elle consiste à enfermer l'interlocuteur dans l'idée que la liste des réponses possibles est close (ici : assassinat ou enlèvement). C'est ensuite celle de l'« homme de paille » qui consiste à rendre la deuxième réponse possible complètement inepte (l'enlèvement par des petits hommes verts). Ainsi peut-on donner l'impression que seule la première thèse (celle que l'on a choisie d'avance) est, de façon évidente, acceptable (les juifs ont été assassinés)*.

■ *Un « argument » inepte*

Désolé, mais je ne marche pas ! Afin de mieux vous montrer l'ineptie de cet « argument », laissez-moi prendre l'exemple suivant : un ami me présente une photo

* Sur ces techniques de manipulation, voy. Fernand Etori et Pascal Clément, *Manipulé, moi ? Jamais ! Influence et manipulation dans la vie quotidienne* (Éd. Générales First, 2006), pp. 133-4.

qui le montre entouré de ses petits camarades de première maternelle (une vingtaine), avec l'institutrice à leur côté. Je lui dis : « Tu es un miraculé, car quelques semaines après, tous tes camarades ont été empoisonnés par l'institutrice devenue folle... ». Mon ami me répondra naturellement qu'il n'en croit rien, parce qu'il n'en a aucun souvenir (même confus) et que ni ses parents ni la presse n'ont évoqué une chose pareille. Supposez maintenant que je lui rétorque : « Tu nies ? Alors dis-moi ce que sont devenus tes vingt petits camarades. Et si tu ne peux pas me répondre, c'est bien qu'ils ont été assassinés car sinon, il faudrait admettre qu'ils ont été enlevés par des petits hommes verts ». Aucune personne sensée ne sera d'accord avec ma conclusion. Tout simplement parce que l'impossibilité de préciser, des années après, ce qu'est devenue telle ou telle personne ne signifie pas qu'elle soit morte — je ne dis même pas : assassinée — peu après avoir été vue pour la dernière fois. Cela signifie simplement qu'on l'a perdue de vue, sans qu'il soit besoin d'invoquer un enlèvement par des extraterrestres.

Certes, la personne disparue peut avoir été assassinée. Mais si l'on veut le démontrer, il faudra apporter des preuves positives (où, quand, comment...). J'ajoute que si mon ami voulait répondre à mon défi, des mois et des mois d'enquête lui seraient nécessaires pour sinon retrouver, au moins connaître le parcours de chacun de ses petits camarades après la première maternelle.

Or, dans le cas du prétendu « Holocauste », il ne s'agit pas de vingt individus ayant fréquenté une école connue, mais de centaines de milliers de personnes disséminées à l'Est. Certes, je ne puis vous dire ce que chacune d'entre elles est devenue, mais cela ne prouve pas qu'elles

auraient été assassinées entre 1942 et 1944. Cela démontre simplement une lacune dans la documentation. Et si je conteste l'assassinat, je n'en déduis pas pour autant que les disparus ont été enlevés par des petits hommes verts. Bien d'autres hypothèses — parfaitement crédibles — peuvent être avancées.

Voilà pourquoi je demande à ms adversaires de ne pas inverser la charge de la preuve. Ce n'est pas à moi de démontrer que les juifs n'ont pas été massacrés, c'est à eux de démontrer qu'entre 1941 et 1945, six millions de juifs ont été tués. Je serais donc en droit de leur demander une liste de six millions de noms avec, pour chacun, au moins une *preuve positive* de l'assassinat. Tâche impossible, me diront-ils Sans doute. Mais alors pourquoi demandent-ils aux révisionnistes d'effectuer un travail semblable en leur intimant d'éclaircir le destin personnel de millions de juifs ? De tels « arguments » servent uniquement à embrouiller la discussion, afin d'empêcher que la question centrale — les juifs ont-ils été méthodiquement assassinés sous Hitler ? — reçoive la réponse tant redoutée. Dans cette affaire, ce n'est pas le cas de chaque juif qui importe, c'est l'arme du crime. Si l'on démontre qu'elle n'a pas pu exister (pour des raisons physico-chimiques), alors on démontre que le massacre de masse n'a pas eu lieu.

Mais j'irai plus loin en reprenant le défi lancé par le révisionniste américain Bradley Smith. Je ne demande pas six millions de noms avec six millions de preuves, mais un seul nom avec une seule preuve. Oui, j'attends que mes adversaires me donnent un nom de juif avec une preuve matérielle ou documentaire de son assassinat.

Catalogue de nos publications disponible sur :

<http://vho-france.webs.com>

ou à l'adresse suivante

M. Urbain CAIRAT
C.P. 1528
CH-1820 Montreux